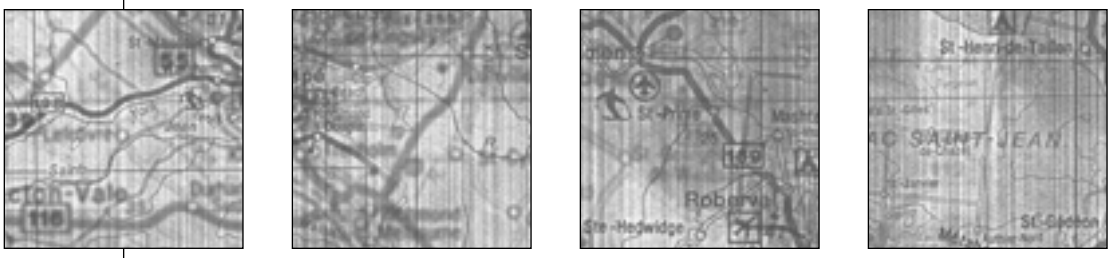
Faire confiance aux régions

PRIORITÉS D'ACTIONS POLITIQUES POUR DES EMPLOIS ET DES SERVICES EN RÉGION

DOCUMENT DE TRAVAIL
Février 2003



UN GOUVERNEMENT AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS
Ensemble, réinventons le Québec

Parti Libéral du Québec

LA DÉMARCHE

Ce document de politique sectorielle s'inscrit dans la foulée du plan d'action du prochain gouvernement libéral, ***Un gouvernement au service des Québécois*** présenté le 12 septembre 2002, et de son cadre financier.

Le présent document est le résultat des travaux du Comité des régions du Parti libéral du Québec créé le 19 octobre 2000.

Ce Comité a mené des consultations dans toutes les régions du Québec. Il s'est inspiré des travaux de la Commission politique du Parti libéral du Québec, et notamment de la déclaration solennelle et des résolutions adoptées lors du Conseil général sur les régions, qui s'est déroulé à Mont-Tremblant les 26 et 27 mai 2001.

Les tournées régionales du chef du Parti libéral du Québec, M. Jean Charest, et des membres de l'équipe parlementaire ont également enrichi ce document.

Ce document de travail sera soumis aux militants libéraux avant de constituer la politique officielle du Parti libéral du Québec pour les régions.

Le 19 octobre 2000, j'annonçais la création du Comité des régions, sous la présidence de Mme Nathalie Normandeau, députée de Bonaventure. Cette initiative s'inscrivait alors dans le sillage des multiples tournées des régions que mes collègues et moi avons réalisées et qui nous ont menés au cœur des villes et des villages du Québec afin de connaître les préoccupations des gens qui y vivent.

Formé de députés profondément enracinés dans les diverses régions du Québec et sensibles aux réalités régionales, le Comité des régions s'est vu confier la tâche d'assurer une présence sur le terrain, de tisser des liens avec les principaux acteurs du développement, de donner une voix aux régions à l'Assemblée nationale et de contribuer à la mise en place du document de travail qui vous est livré aujourd'hui.

Ce document est donc le résultat de tous les contacts que nous avons eus sur notre parcours, que l'on pense aux échanges avec les élus locaux et municipaux, aux discussions avec les intervenants des milieux scolaire, économique et de la santé. Ils ont été nombreux à nous livrer leur attachement à leur communauté et leur plaisir d'y vivre.

Le Québec est multiple. Il puise sa force dans la diversité de ses modes de vie. L'immensité de son territoire recèle une richesse qui nous distingue. C'est sur la base de cette richesse que je vous convie à un défi, celui de réinventer le Québec des régions.

Dans les années 60, le Parti libéral du Québec a été l'instigateur de la Révolution tranquille qui a fait entrer le Québec dans la modernité. À l'aube du troisième millénaire, nous avons l'ambition de donner au Québec une vision pour ses régions.

Nous allons coopérer avec les élus municipaux et les communautés pour construire une nouvelle alliance. Notre gouvernement désire s'associer avec les milieux pour mieux servir les citoyens des régions. Dans notre volonté d'améliorer les services, nous affirmons que la réussite du gouvernement de demain se mesurera au bonheur de ses citoyens. Nous garantissons aux femmes et aux hommes du Québec, peu importe leur lieu de résidence, l'égalité dans l'accès aux services de santé, d'éducation, de transport et de développement. C'est une question d'équité et de droit.

Notre vision consiste à :

1. stimuler la prospérité des régions et des villages ;
2. permettre aux citoyens de se réaliser et de vivre en santé ;
3. assurer une meilleure qualité de vie ;
4. garantir l'équité dans l'accès aux services.



TABLE DES MATIÈRES

POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 5

NOS ACTIONS 11

1. NOS RÉGIONS : DES ACTEURS DE PREMIER PLAN DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 12

2. DOTER LES RÉGIONS D'UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA CRÉATION D'EMPLOIS. 18

3. LA SANTÉ ACCESSIBLE 24 HEURES SUR 24, 7 JOURS SUR 7 24

4. L'ÉDUCATION ANCRÉE DANS SON MILIEU. 28

5. FAVORISER LA CROISSANCE DE LA POPULATION EN RÉGION. . . 32

CONCLUSION 35

LE CADRE FINANCIER 36

DÉCLARATION SOLENNELLE DE MONT-TREMBLANT 37

ANNEXE 38

POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Le Québec moderne s'est bâti à partir des forces de ses régions, de ses villes, de ses villages et des gens qui les habitent. À travers leur histoire, leur économie, leurs échecs et leurs réussites, les régions constituent les fondements du Québec que l'on connaît et contribuent à son épanouissement.

La mondialisation a plongé plusieurs régions dans des crises économiques et sociales importantes. Cette situation, conjuguée à l'adoption de politiques mal adaptées aux réalités régionales, a fait naître un Québec à « deux vitesses ».

Le Québec doit rapidement changer ses façons de faire en matière de développement économique et social en région.

Le déclin économique et démographique des régions menace un grand nombre de communautés québécoises. Il y a urgence d'agir.

La chute des prix des matières premières depuis les années 70 a contribué au recul économique des régions, notamment celles dont l'économie est basée sur l'exploitation des ressources naturelles.

Deux grands facteurs expliquent la baisse des prix des ressources premières : la tertiarisation de l'économie et l'apparition de nouveaux producteurs mondiaux à faibles coûts de production, comme la Chine.

La décision récente de la société Noranda de mettre en suspens les activités de sa nouvelle usine de production de magnésium, l'usine Magnola de Danville, près d'Asbestos, en est un exemple. Il y a peu de temps, la Chine n'exportait pas de magnésium sur le marché mondial. Aujourd'hui, elle est responsable de 50 % des livraisons mondiales en raison, notamment, de ses faibles coûts de production.

Les effets de la fermeture de Mines Gaspé à Murdochville et de nombreuses industries liées à l'exploitation des forêts témoignent de la fragilité des économies basées sur l'exploitation des ressources naturelles.

Le Québec n'échappe pas à cette tendance mondiale.

Cependant, cela n'explique pas tout.

Le modèle de développement régional privilégié par le gouvernement du Parti Québécois n'a pas permis aux régions de diversifier leur économie. Les politiques actuelles n'ont pas créé un environnement propice au démarrage et à l'expansion d'un nombre suffisant d'entreprises dans de nouveaux créneaux d'affaires.

Le modèle de développement adopté n'a pas permis au dynamisme régional de s'exprimer pleinement. Dans sa forme actuelle, l'organisation du développement régional perpétue le lien de dépendance des communautés régionales à l'égard du gouvernement du Québec. Les politiques du gouvernement actuel ont divisé les régions au lieu de miser sur leurs forces et leur complémentarité.

Le faible taux de création d'emplois n'a pas permis de retenir les jeunes et les familles dans plusieurs régions.

L'inaccessibilité à des services, notamment à des soins de santé, a aussi incité des personnes âgées à migrer vers les centres urbains. Cette situation, conjuguée à l'exode des jeunes, engendre un déclin démographique qui menace le tissu social de plusieurs communautés.

Le déclin démographique rend difficile le maintien des écoles de village en raison du faible nombre d'élèves. Les baisses de clientèles au sein du réseau de l'enseignement supérieur remettent en question le mode de financement des cégeps et des universités, ainsi que leur capacité à offrir une gamme étendue de programmes.

Les données publiées par l'Institut de la statistique du Québec démontrent que de 1996 à 2001, 10 régions sur 17 présentent un solde migratoire négatif. L'Institut note que les régions qui ont enregistré les pertes les plus grandes au cours de cette période sont le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent. On constate donc que ce phénomène touche davantage les régions dites « ressources ». Le déclin démographique a un impact significatif en milieu rural, où il menace l'accessibilité aux services publics et aux services de proximité. Plusieurs citoyens

Solde migratoire interrégional par région administrative 1996-2001[1]	
Région administrative	***1996-2001***
01 - Bas-Saint-Laurent	- 7 047
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	- 10 858
04 - Mauricie	- 3 167
06 - Montréal	- 7 105
08 - Abitibi-Témiscamingue	- 9 587
09 - Côte-Nord	- 7 284
10 - Nord-du-Québec	- 2 462
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	- 7 578
12 - Chaudière-Appalaches	- 2 586
17 - Centre-du-Québec	- 29

songent à quitter leur communauté faute d'avoir accès à un médecin de famille, à une école primaire ou à d'autres services essentiels. Or, si rien n'est fait pour contrer la tendance actuelle, le déclin démographique en milieu rural s'accentuera, notamment en raison du vieillissement de la population, du faible taux d'immigration et du phénomène d'urbanisation.

Selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec, la croissance de la population du Québec sera très faible au cours des quarante prochaines années. Dans ce contexte, le poids démographique relatif des régions est appelé à diminuer.

Symptômes des difficultés économiques des régions, le chômage est plus élevé et les revenus sont plus faibles. En outre, les transferts gouvernementaux (prestations d'assurance emploi, prestations de sécurité du revenu, pensions de vieillesse) représentent une part grandissante du revenu personnel, ce qui accroît le sentiment de dépendance des régions envers les gouvernements.

1. Institut de la statistique du Québec, *La situation démographique au Québec bilan 2002-La migration interrégionale au Québec au cours des périodes 1991-1996 et 1996-2001,* décembre 2002.

UNE NOUVELLE VISION DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL : DE LA CENTRALISATION À LA COOPÉRATION

Les régions ne peuvent plus uniquement compter sur des investissements massifs dans le secteur des ressources naturelles pour assurer leur développement.

Il faut compter sur des solutions locales adaptées aux besoins des populations des régions pour nourrir le développement économique. Dans ce contexte, la politique de développement économique favorisée par l'actuel gouvernement du Parti Québécois est défaillante à plusieurs égards.

Cette politique s'articule essentiellement sur des crédits d'impôt ou des congés d'impôt aux entreprises. La fiscalité n'est qu'un des éléments pris en considération pour la localisation des entreprises, et elle ne suffit pas à elle seule à créer un climat propice aux investissements et au développement.

Pour attirer des investissements et permettre aux entreprises de se développer, les régions doivent compter sur des infrastructures et des services de base accessibles en matière de santé et d'éducation. Elles doivent aussi être dotées d'infrastructures modernes de transport et de communication. Or, les services en région sont moins accessibles, et les infrastructures ont été négligées. Plusieurs régions n'ont pas accès à un réseau Internet haute vitesse, ce qui représente un handicap à leur participation à l'économie du savoir.

Le gouvernement du Parti Québécois a refusé d'emprunter la voie de la décentralisation afin de faire du développement régional l'affaire des individus et des communautés directement concernés. Il a, au contraire, appliqué une politique centralisatrice, faisant fi des besoins particuliers et spécifiques de chacune des régions.

L'actuel gouvernement a multiplié les structures sans décentraliser le pouvoir de décision. La multiplicité des structures d'intervention, le manque de coordination entre elles et l'absence d'imputabilité créent une lourdeur bureaucratique et un gaspillage de ressources qui ne permettent pas de répondre aux attentes et aux besoins des régions.

Or, les régions expriment une volonté de prendre en charge leur avenir et leur développement. Plusieurs régions réussissent avec éclat, dès lors qu'on laisse s'exprimer le leadership local et qu'on développe des modes originaux d'intervention, de coopération et de coordination des efforts.

Dans les pays préoccupés par l'avenir de leurs régions, le succès des politiques régionales repose sur la participation des intervenants locaux et sur leur capacité à organiser eux-mêmes le développement de leur communauté.

FAIRE CONFIANCE AUX RÉGIONS

Afin que les régions puissent donner libre cours à leurs initiatives, le Parti libéral du Québec entend changer profondément les façons de faire. Il entend faciliter leur prise en charge et éliminer les obstacles qui freinent leur créativité et qui nient leurs différences. Les interventions du gouvernement doivent favoriser le leadership et l'innovation par des normes souples. Nous reconnaissons qu'il existe des différences entre les milieux urbains et ruraux au sein d'une même région. Tous doivent bénéficier d'un juste accès aux possibilités de développement.

Premièrement, le Parti libéral du Québec modifiera les rapports entre le gouvernement et les régions. Ces relations auront pour fondement la volonté des populations locales de prendre en charge leur développement économique et social. Le Parti libéral du Québec offrira le support requis pour le développement de leurs capacités.

Deuxièmement, un gouvernement du Parti libéral du Québec fournira aux régions les outils et les ressources financières nécessaires pour qu'elles puissent assumer un rôle de premier plan dans leur développement économique et social.

Troisièmement, un gouvernement du Parti libéral du Québec verra à ce que les régions soient dotées des infrastructures nécessaires en santé, en éducation, en transport et en communication pour créer un environnement propice à l'émergence et à l'expansion des entreprises, de même qu'à la création d'emplois.

De cette façon, on pourra libérer le dynamisme régional et rural, et l'affranchir des contraintes qui empêchent nos régions de se développer à la hauteur de leur potentiel.

Dans cette perspective, la politique de développement régional et rural du Parti libéral du Québec s'articulera autour des axes suivants :

1. décentraliser les responsabilités et les ressources financières qui les accompagnent ;

2. décentraliser les pouvoirs de décision et simplifier les structures d'intervention ;

3. stimuler la création d'emplois, les investissements et le développement des entreprises ;

4. maintenir et accroître l'accessibilité à des services de santé de qualité dans toutes les régions, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ;

5. développer un réseau d'éducation qui répond aux besoins et aux volontés de la région ;

6. élaborer des politiques favorisant la croissance démographique et l'occupation du territoire ;

7. maximiser les retombées régionales des investissements publics en favorisant l'embauche des travailleurs et des professionnels locaux.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec accompagnera les régions dans leur développement économique et social en leur offrant les outils et les ressources nécessaires à la prise en charge de leur avenir. Chaque région pourra dès lors se développer en fonction de ses atouts, de ses spécificités et de ses volontés propres.

Nos régions pourront participer pleinement à l'essor économique et social du Québec, au bénéfice de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

NOS ACTIONS

Dans le respect des valeurs libérales de liberté et de justice sociale, le Parti libéral du Québec :

1. donnera aux régions de véritables pouvoirs de décision ;

2. favorisera les initiatives en créant un environnement propice à la création d'emplois, aux investissements et au développement des entreprises, notamment en branchant les régions sur les nouvelles technologies de l'information et des télécommunications ;

3. offrira des services de santé 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ;

4. dotera les régions d'un système d'éducation qui répond à leurs besoins et à leurs volontés ;

5. favorisera la croissance démographique en région et promouvra l'occupation du territoire.

1. NOS RÉGIONS : DES ACTEURS DE PREMIER PLAN DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Enjeux

Toutes les régions du Québec manifestent une volonté d'exercer des responsabilités accrues de pouvoir décider de leur développement économique et social. Pour le Parti libéral du Québec, les régions sont bien placées pour définir ce qui est bon pour elles. Les milieux locaux et régionaux sont des acteurs de premier plan du développement économique et social.

Les régions qui réussissent le mieux sont celles qui misent sur l'esprit d'entrepreneurship et sur les intervenants locaux.

Les politiques du gouvernement actuel ne permettent pas au dynamisme régional de s'exprimer pleinement. Les solutions mur à mur se sont multipliées. Les spécificités régionales ne sont pas suffisamment prises en compte dans l'élaboration des politiques. Plus souvent qu'autrement, c'est de façon uniforme qu'elles s'appliquent à l'ensemble des régions. Les décisions sont prises à Québec. Les citoyens des régions ne se sentent pas impliqués directement dans le développement de leur région. Ils ont le sentiment que tout est décidé au-dessus de leur tête, sans tenir compte de leurs volontés et de leurs spécificités. Il faut donc changer cette façon de faire.

Nous avons assisté au cours des dernières années à la multiplication d'organismes d'intervention. Citons à titre d'exemple les : CJE, CLE, CLD, CDEC, CDR, et CRD[2]. Conjuguée à une absence de coordination et d'imputabilité, cette situation donne lieu à une lourdeur bureaucratique et à un gaspillage de ressources.

Il en résulte un enchevêtrement de programmes dans lesquels les

2. Voir le tableau en annexe.

citoyens et les entreprises ont du mal à se retrouver.

Pour faire des régions de véritables acteurs du développement économique et social au Québec, un gouvernement du Parti libéral du Québec privilégiera deux avenues :

- la délégation de responsabilités et de ressources financières en faveur des municipalités locales et des municipalités régionales de comté ;
- la délégation d'un véritable pouvoir de décision aux régions, accompagnée d'une simplification des structures d'intervention.

Objectifs

- Faire des régions des acteurs de premier plan du développement économique et social.
- Accorder aux communautés les outils et les ressources financières nécessaires au développement économique et social de leur région.
- Simplifier les structures d'intervention en matière de développement.
- Rendre plus transparente la gestion des fonds publics destinés au développement régional, et accroître le degré d'imputabilité des organismes et des élus concernés.
- Respecter les spécificités régionales dans l'élaboration de politiques.
- Mettre en place des outils permettant d'accroître les retombées locales des investissements publics.

Moyens

1.1 Renforcement des municipalités locales et régionales

Dès la première année, un gouvernement du Parti libéral du Québec engagera des discussions avec les municipalités et les MRC qui désirent assumer plus de responsabilités.

La délégation de responsabilités à la carte devra répondre aux critères suivants : amélioration des services aux citoyens, transparence, imputabilité et réduction des structures administratives. De plus, le fardeau fiscal des contribuables ne devra pas s'en trouver alourdi. Au contraire, notre objectif est de l'alléger.

Cette délégation de responsabilités et des ressources financières qui les accompagnent a pour objectif de faire des MRC et des municipalités des acteurs de premier plan dans le développement local et régional. Leurs représentants élus sont imputables de leurs décisions devant leur population. Ainsi, la délégation de responsabilités à ces gouvernements locaux respecte les valeurs libérales de démocratie et de liberté, et correspond aux objectifs de transparence et d'intégrité dans la gestion des fonds publics. Elle permet également de rapprocher le citoyen de l'organisation et de la livraison des services publics.

Les responsabilités pouvant faire l'objet d'une délégation vers les MRC et les municipalités pourraient concerner, par exemple : le développement économique, la voirie et le transport, le tourisme, la culture, les ressources naturelles, les équipements régionaux, l'aménagement du territoire, et toute autre fonction susceptible de renforcer la capacité des MRC et des municipalités d'assumer et de promouvoir leur développement économique, social et culturel.

La liste des responsabilités énumérées plus haut illustre les nouveaux champs d'intervention possibles des MRC et des municipalités. En fait, il s'agit d'une vision à long terme, car son application devra s'échelonner sur plusieurs années et s'effectuer par étape. C'est pourquoi les réformes à venir concernant le rôle des MRC et des municipalités en matière de développement régional et rural seront définies en étroite collaboration avec les élus locaux. En conséquence, un prochain gouvernement libéral conviendrait avec le monde municipal d'une démarche de coopération visant à :

- Définir ensemble le champ des nouvelles responsabilités dans un horizon à court, moyen et long terme, en tenant compte des différents types d'organisations municipales, notamment des MRC, des villes et des communautés métropolitaines.

- Inscrire clairement cette collaboration dans un processus dont l'objectif est de faire du monde municipal un partenaire à part entière du développement des régions et des milieux ruraux.

NOUVEAU PARTAGE DE L'ASSIETTE FISCALE

Un gouvernement du Parti libéral du Québec négociera un nouveau partage de l'assiette fiscale avec les MRC et les municipalités afin qu'elles disposent de ressources financières qui soient à la hauteur de leurs responsabilités. Ce nouveau partage devra conférer plus d'autonomie aux gouvernements locaux dans la gestion des sommes ainsi transférées. Dans cette optique, nous considérerons trois nouvelles sources de revenus en faveur des instances locales, soit :

- le partage d'une partie des recettes de la TVQ ;
- un partage plus équitable des redevances sur les ressources naturelles ;
- le transfert de ressources financières liées aux responsabilités déléguées.

Les principes qui nous guideront dans un nouveau partage de l'assiette fiscale avec les MRC et les municipalités sont les suivants : imputabilité, transparence, équité et accompagnement. Le nouveau partage de l'assiette fiscale devra également respecter notre volonté d'alléger le fardeau fiscal des contribuables.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec entend également procurer aux municipalités les outils nécessaires à une gestion plus efficace des dépenses. Nous visons à procurer aux municipalités une plus grande autonomie dans leurs champs de juridiction en éliminant les obstacles qui nuisent à l'exercice plein et entier de leurs responsabilités. Par exemple, nous modifierons l'article 45 du Code du travail afin de permettre aux municipalités de recourir davantage à la sous-traitance.

1.2 Décentralisation du pouvoir décisionnel et modernisation des structures d'intervention en matière de développement régional

Une véritable politique de développement régional passe d'abord par une valorisation et un élargissement des responsabilités et des pouvoirs de décision des responsables locaux. Ils doivent être les principaux acteurs du développement des régions.

Les régions du Québec n'affichent pas les mêmes caractéristiques. Elles n'ont pas les mêmes objectifs, ni le même potentiel de développement. Compte tenu de leurs différences, il appartient aux régions de déterminer les outils nécessaires à leur développement.

Dans le respect des spécificités, et animé par la volonté ferme de décentraliser et de simplifier les structures, un gouvernement du Parti libéral du Québec déléguera certains pouvoirs aux maires, aux préfets et aux députés représentant la région.

À l'intérieur d'une période maximale de 12 mois, les élus d'une région, regroupés au sein d'une **Conférence régionale des élus**, se verront confier le mandat de procéder à une révision des structures de développement. L'objectif étant de procéder à l'élimination et/ou à la fusion des organismes existants.

De plus, la Conférence aura la responsabilité d'établir et de mettre en œuvre un plan de développement quinquennal. Ce plan devra faire l'objet d'audiences régionales. Les citoyens seront consultés et la contribution des représentants des milieux d'affaires, syndical, social et communautaire, incluant le réseau de la santé et de l'éducation, sera sollicitée.

Chaque conférence régionale des élus présentera son plan de développement à la **Commission parlementaire permanente de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale**.

Elle remettra au gouvernement un rapport annuel faisant état de sa gestion et de son utilisation des fonds publics mis à sa disposition. Ces rapports seront étudiés par la Commission parlementaire permanente de l'aménagement du territoire, qui procédera à des audiences publiques en région et fera ses recommandations à l'Assemblée nationale. Ce processus assurera la transparence et l'imputabilité en matière de gestion des fonds publics.

Le ministre responsable des régions recevra les recommandations de la Commission parlementaire permanente de l'aménagement du territoire. Il devra obligatoirement comparaître devant cette Commission pour faire état des suites qu'il a accordées à ses recommandations et des décisions qui en découlent.

1.3 Consolider et renforcer les milieux ruraux

L'urbanisation croissante, ici comme ailleurs, tend à marginaliser le monde rural. Le dernier recensement indiquait que 4 personnes sur 5 habitent des villes de plus de 5 000 habitants. Et il semble que ce phénomène ne soit pas encore arrivé à terme. Cette croissance urbaine a entraîné un affaiblissement démographique, et dans certains cas économique, des milieux ruraux.

Les fusions forcées des municipalités, effectuées par le gouvernement du Parti Québécois, sont venues accentuer cette prédominance des milieux

urbains en créant des entités vis-à-vis desquelles le monde rural se sent diminué. En fait, ce fut l'une des principales lacunes de cette réforme municipale : outre qu'elle procédait d'un autoritarisme dépassé, elle omettait d'établir des liens entre le monde rural et le monde urbain, et de penser les changements globalement.

« L'envahissement » de l'urbanisation et l'influence des modes de production qui lui sont associés ont amené le monde rural à s'interroger sur son avenir. Cette réflexion reflète une nouvelle étape dans sa rencontre avec le monde urbain. Elle soulève des questions de fond quant aux finalités du développement en regard notamment de la qualité de vie, des modes de production, de la protection de l'environnement, de la pérennité du milieu naturel et de l'occupation du territoire.

En fait, le débat que soulève le monde rural, c'est aussi celui du monde urbain. On ne peut dissocier ces deux univers, puisqu'ils sont inéluctablement imbriqués. Plus que jamais, il apparaît clairement que les choix de l'un se répercutent directement sur l'autre. L'urbain et le rural sont voués à partager leur destin.

Dans ce contexte, deux écueils doivent être évités. Le premier consiste à voir le monde urbain comme le seul univers de référence, alors que la nature et le milieu rural constituent une source de vie indispensable pour tous. Le deuxième réside dans une vision nostalgique du milieu rural, définie en opposition à l'urbanisation, alors qu'il est évident que l'un ne va pas sans l'autre.

Par ses caractéristiques, le monde rural commande une vision particulière. Celle que nous proposons est tournée vers l'avenir grâce à des secteurs traditionnels qui se modernisent et s'ouvrent à des avenues inédites, et à l'émergence de nouvelles activités dont l'apport contribue à la diversification de l'économie.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec assurera la mise en œuvre d'une politique de la ruralité en privilégiant une vision reposant sur les éléments suivants :

- un milieu naturel à exploiter mais aussi à protéger ;
- de nouvelles activités à développer par l'innovation et la diversification ;
- une association avec les pôles urbains ;
- une occupation dynamique du territoire ;
- des services de proximité accessibles ;
- un milieu de qualité.

2. DOTER LES RÉGIONS D'UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA CRÉATION D'EMPLOIS

Enjeux

Malgré une décennie de croissance économique ininterrompue au Canada et au Québec, il ne se crée pas suffisamment d'emplois dans nos régions. Les écarts élevés de taux de chômage entre les régions dont l'économie est basée sur l'exploitation des ressources naturelles et les autres régions ne se sont pas résorbés.

Dans certaines régions, le taux de chômage atteint des niveaux inacceptables. C'est le cas des régions suivantes (données de décembre 2002) : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (22,0 %), Bas-Saint-Laurent (9,9 %), Abitibi-Témiscamingue (10,8 %), Mauricie (10,4 %), Saguenay-Lac-Saint-Jean (10,7 %), Côte-Nord et Nord-du-Québec (14,0 %).

La création d'emplois est un enjeu majeur pour les régions du Québec. La revitalisation économique et sociale de nos communautés repose sur notre capacité à générer un nombre d'emplois suffisant permettant à nos jeunes et à nos familles de vivre en région.

Pour réussir, les régions doivent prendre leur place et jouir d'une plus grande liberté d'action. Elles doivent pouvoir miser sur la capacité d'innovation et d'action des citoyens qui y vivent. Cette dynamique moderne contribuera à la conception de nouveaux projets, à l'émergence de nouvelles entreprises ; elle encouragera la croissance des entreprises existantes en fonction de leurs forces et de leurs faiblesses.

Le gouvernement actuel a choisi la voie des crédits d'impôt et des subventions aux entreprises pour soutenir le développement économique régional. Or, cette stratégie ne donne pas les résultats escomptés. Le Québec dans son ensemble accueille seulement 17,7 % des investissements privés réalisés au Canada, alors que sa population est de 24 %. Même si l'aide financière consentie aux entreprises est quatre fois

3. Statistique Canada, *Investissements privés et publics au Canada,* 61-205 et 61-206.

plus élevée qu'en Ontario, le Québec affiche une sous-performance qui nous permet de questionner les choix effectués par le gouvernement.

Cette politique de crédits d'impôt et de subventions a le grand désavantage de placer les régions en compétition les unes contre les autres. Elle est inéquitable, car elle favorise une entreprise au détriment d'un autre. Enfin, les programmes d'aide sont si complexes que l'entreprise, surtout la PME, ne s'y retrouve plus. En raison de la rigidité des critères, il est souvent difficile de bénéficier des mesures annoncées.

La dynamique du développement régional et rural ne peut être réduite à la simple dimension des programmes d'aide financière aux entreprises. Ceux-ci doivent être modulés en fonction des particularités propres à chacune des régions.

Pour que de nouvelles entreprises émergent et que les entreprises existantes prennent de l'expansion en région, elles doivent pouvoir compter sur des infrastructures modernes de transport et de communication.

Le régime fiscal des entreprises doit être équitable et concurrentiel. Les programmes d'aide aux entreprises ne peuvent se limiter au financement. Les entreprises, notamment les PME, recherchent des programmes d'aide à l'innovation, à l'exportation et au développement de nouveaux marchés. Quant à la très petite entreprise, elle doit pouvoir compter sur des programmes adaptés à ses besoins.

Les régions doivent pouvoir compter sur un système d'éducation qui puisse répondre rapidement aux besoins de leur population et du marché du travail. Puisque l'accès à un produit culturel varié fait également partie des critères considérés par les entreprises et les individus qui choisissent de s'établir à un endroit ou un autre, nous y accorderons une attention particulière. Des soins de santé de qualité doivent également être accessibles.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec réunira les conditions nécessaires à la création d'un environnement propice à la création d'emplois, aux investissements, au démarrage et à l'expansion des entreprises.

Objectifs

Créer un environnement propice à l'entrepreneurship, à la création d'emplois, aux investissements, au démarrage et à l'expansion des entreprises.

- Diversifier la structure économique et industrielle des régions.
- Permettre aux régions de s'intégrer à l'économie du savoir.
- Simplifier les programmes d'aide aux entreprises.
- Rendre le régime fiscal des entreprises concurrentiel.

Moyens

2.1 Moderniser les infrastructures de transports

Le Québec est une société ouverte sur le monde. Cette ouverture commande des infrastructures de transport adaptées à la nouvelle réalité économique. Leur modernisation est essentielle pour répondre aux impératifs liés à la mondialisation des marchés.

L'intégration des quatre modes de transport (ferroviaire, maritime, aérien et routier) pose de nouveaux défis à relever dans toutes les régions du Québec. Afin de rendre les économies régionales plus compétitives, un gouvernement du Parti libéral du Québec se propose d'intégrer les politiques économiques, les politiques régionales et les politiques de transport.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec assumera pleinement ses responsabilités en renforçant les politiques et l'organisation du ministère des Transports dans les modes ferroviaire, maritime et aérien qui ont fait l'objet de dévolution de juridictions de la part du gouvernement fédéral.

Le plan d'action du gouvernement libéral rendu public le 12 septembre 2002 prévoit des réinvestissements substantiels dans les infrastructures de transport. Nous négocierons des ententes tripartites avec les municipalités et le gouvernement fédéral, lequel a indiqué son intention d'accroître ses investissements dans les infrastructures de transport. Nous aurons également recours aux partenariats publics-privés là où c'est applicable.

2.2 Brancher les régions à l'économie du savoir

Les régions doivent être outillées pour relever le défi de l'économie du savoir, qui repose principalement sur l'innovation technologique. Dans son rapport de conjoncture de 2001, le Conseil de la science et de la technologie du Québec dresse un bilan sévère des politiques du gouvernement actuel en matière d'innovation et de développement technologique.

« À proprement parler, il n'existe au gouvernement du Québec aucune stratégie globale et concertée de développement régional en matière d'innovation », affirme le Conseil de la science et de la technologie. « Dans l'ensemble, les modes d'intervention du gouvernement québécois en matière d'innovation ont été conçus dans une perspective nationale : il y a peu de mesures réellement adaptées aux spécificités de chaque région. »[4]

De 1984 à 1999 au Québec, près de la moitié de la croissance de l'emploi fut attribuable aux industries à savoir élevé, contre 38 % pour les industries à savoir moyen, et 16 % pour les industries à savoir faible.

Pour augmenter le taux de croissance de l'emploi au niveau de celui de ses concurrents nord-américains, le Québec doit procéder à un développement intensif de l'économie du savoir.

Pour atteindre cet objectif, un gouvernement du Parti libéral du Québec entend privilégier une approche multirégionale du développement économique et technologique en optant pour les actions suivantes :

- responsabiliser les milieux régionaux en appuyant l'élaboration, dans chaque région, d'une stratégie de développement de l'économie du savoir ;
- inciter les régions à travailler ensemble pour se doter de stratégies multirégionales de développement de l'économie du savoir ;
- soutenir les régions pour qu'elles se regroupent dans des réseaux technologiques multirégionaux ;
- soutenir les milieux locaux et régionaux dans leurs efforts en vue de rapprocher les entreprises et l'ensemble des ressources scientifiques et technologiques.

4. Conseil de la science et de la technologie, Pour des régions innovantes : *Rapport de conjoncture 2001,* mars 2001, p. 250.

Pour participer à l'économie du savoir, toutes les régions du Québec doivent être dotées d'un réseau de communication à haute vitesse. Bien plus qu'un simple outil informatique, l'accès à une connexion Internet haute vitesse constitue aujourd'hui une condition essentielle au développement. L'égalité dans l'accès aux technologies doit donc devenir un principe de base du développement, et ce, pour toutes les régions du Québec.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec, en partenariat avec l'entreprise privée, assurera l'accès à un réseau de communication à haute vitesse, dans chacune des régions, au terme de son premier mandat.

2.3 Rendre le régime fiscal des entreprises concurrentiel

On ne saurait créer dans nos régions un environnement propice à la création d'emplois, aux investissements, au démarrage et à l'expansion des entreprises, sans mettre en place un régime fiscal qui soit équitable et concurrentiel.

Or, le régime fiscal actuel est trop complexe, notamment pour les PME. Les entreprises ne se retrouvent plus dans la panoplie de programmes de subventions et de crédits d'impôt. Un gouvernement du Parti libéral du Québec, dans son premier mandat, fera le ménage dans les programmes d'aide aux entreprises et révisera les critères d'admission, afin qu'ils soient plus souples et qu'ils soient modulés pour refléter davantage les particularités régionales.

Nous visons à rendre le régime fiscal des entreprises plus équitable et à alléger le fardeau fiscal. L'objectif est d'éliminer la taxe sur le capital des PME à l'intérieur d'un premier mandat et de rendre le niveau de cette taxe concurrentiel pour la grande entreprise. Il s'agit d'une taxe qui décourage la création d'emplois et l'investissement.

2.4 Simplifier l'accès aux programmes d'aide par la création d'un guichet unique

Comme nous l'avons souligné dans la section précédente, le gouvernement du Parti Québécois a multiplié les structures d'intervention en région, sans pour autant accorder plus de liberté de décision aux élus locaux. L'entreprise n'est pas mieux servie. Les mandats des organismes se chevauchent, les programmes se dédoublent et sont souvent mal adaptés aux besoins des entreprises.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec s'engage à réviser les programmes des organismes d'intervention et à mettre sur pied un guichet unique. Ainsi, qu'il s'agisse de programmes d'aide financière ou de programmes d'aide à l'exportation ou à l'innovation, l'entreprise pourra compter sur un seul point de service accessible dans son milieu.

Notre objectif est simple : réduire les structures bureaucratiques pour accroître et simplifier l'accès aux services.

3. LA SANTÉ ACCESSIBLE 24 HEURES SUR 24, 7 JOURS SUR 7

Enjeux

La population des régions s'inquiète grandement de ne pas avoir accès à certains soins de santé.

En raison des mises à la retraite précipitées et de la réduction des admissions en médecine et en soins infirmiers, le Québec se retrouve en situation de pénurie d'effectifs médicaux. Cette pénurie est particulièrement sévère en région.

Le manque d'effectifs médicaux touche plus durement certaines régions, laissant parfois croire à un simple problème de répartition interrégionale. En réalité, il y a un manque cruel d'effectifs presque partout au Québec.

Le virage ambulatoire a aussi entraîné une baisse majeure du nombre de lits, sans que ne soient développés des services appropriés de soins à domicile. Depuis 1995, le nombre de lits a diminué de manière continue. La baisse a été plus prononcée dans les régions dites « ressources » (- 41 %) et dans les autres régions dites « centrales » (- 37 %) que dans les cinq régions du Grand Montréal (- 26 %).

La population des régions s'inquiète de la répercussion du déclin démographique sur les services de santé de proximité.

Les services de santé en région constituent un facteur qui contribue à intensifier le développement économique. Les entreprises en tiennent compte dans leur décision d'implanter ou d'agrandir leurs installations. Chaque région doit pouvoir bénéficier d'un niveau adéquat de services de santé pour assurer son développement économique et social.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec maintiendra et améliorera là où il le faut l'accessibilité et la qualité des services de santé dans les régions du Québec. C'est d'abord une question d'équité envers les citoyens qui ont tous droit à des services de santé de qualité, peu importe leur lieu de résidence. Mais c'est aussi un enjeu économique de premier

plan, car le démarrage et l'expansion des entreprises ne peuvent se faire dans une région où des services de santé ne sont pas accessibles.

Objectifs

- Assurer l'accès à des services de santé de base 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Mettre fin à la pénurie de médecins et d'infirmières en région.
- Réduire les listes d'attente.
- Offrir des services appropriés de soins à domicile.

Moyens

3.1 Accroître les effectifs médicaux en région

Pour permettre l'accès à des services de base 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, il est primordial d'accroître les effectifs médicaux en région. Ainsi, des plans d'effectifs pour tous les professionnels de la santé deviendront pleinement opérationnels dans toutes les régions. Pour ce faire, nous augmenterons à court terme le nombre de médecins par le recrutement à l'étranger, et nous ferons des régions les premières bénéficiaires de cette initiative. Nous réviserons également le plafond des quotas imposés aux médecins spécialistes afin de leur permettre d'accroître leur temps de pratique médicale. De plus, nous augmenterons les admissions en médecine (150 étudiants de plus par année) de manière à régler le problème des pénuries à plus long terme.

Par ailleurs, notre volonté de valoriser la pratique médicale en région s'exprimera de diverses façons. D'abord, nous maintiendrons les incitatifs financiers existants et soutiendrons les mesures d'attraction et de promotion mises de l'avant par les établissements du réseau. De plus, nous estimons essentiel de doter les régions d'équipements médicaux et de ressources qui permettent une pratique plus stimulante. Nous augmenterons les effectifs infirmiers. Notre objectif est d'embaucher au moins 1 500 infirmières de plus en cinq ans à l'échelle du Québec, en plus des embauches nécessaires pour compenser les départs à la retraite, de manière à éliminer la pénurie d'effectifs. Ces embauches seront

réalisées en fonction des pénuries d'effectifs dans les différentes régions du Québec. Nous augmenterons également les admissions en sciences et techniques infirmières de 500 par année, dès la première année d'un premier mandat.

3.2 Offrir une formation adaptée à la pratique en région

Dans le contexte actuel de pénurie de médecins, la formation des étudiants en médecine doit être revue pour être adaptée au contexte de la pratique médicale sur tout le territoire québécois, tant dans les centres urbains que dans les régions. Par exemple, si les futurs médecins doivent être en mesure d'évoluer au sein d'équipes multidisciplinaires à proximité de ressources spécialisées, il nous faut s'assurer que leur formation les prépare à une médecine plus autonome dans les hôpitaux des régions périphériques.

Les universités offrant les programmes de formation en médecine doivent pouvoir compter non seulement sur les hôpitaux universitaires, mais également sur les hôpitaux situés hors des grands centres pour parfaire la formation des futurs médecins. Ainsi, nous entendons favoriser l'établissement de corridors de formation entre les facultés de médecine et les hôpitaux en région, afin que les stages en région soient de plus en plus nombreux et que les efforts de recrutement et de rétention soient facilités.

3.3 Réduire les listes d'attente

La problématique des listes d'attente prend un visage particulier pour les citoyens des régions. En effet, à l'angoisse de la maladie et des traitements à subir s'ajoute la nécessité de se déplacer hors de la région pour une ou plusieurs journées. Le plan d'action en santé d'un gouvernement du Parti libéral du Québec entend réduire les listes d'attente, désengorger les urgences et rendre accessibles les soins de santé 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toutes les régions du Québec. Pour cela, nous réorganiserons la livraison des services et augmenterons les investissements en santé. Pour ce faire, nous consoliderons les services de première ligne offerts en CLSC et nous développerons un réseau de soins à domicile. Nous renouvellerons les équipements et augmenterons les effectifs médicaux.

3.4 Offrir une compensation équitable aux citoyens qui doivent être soignés à l'extérieur de leur région

Actuellement, les sommes offertes aux patients et à leurs accompagnateurs ne couvrent qu'une infime partie des coûts associés à leur déplacement.

De plus, les montants de la compensation sont plus élevés lorsqu'un citoyen est bénéficiaire de prestations de la Société de l'assurance automobile du Québec, de la Commission de la santé et de la sécurité au travail ou de la Sécurité du revenu. Cette situation pénalise grandement les citoyens des régions qui n'ont pas accès dans leur milieu à toute la panoplie de soins de santé, particulièrement en ce qui a trait aux traitements spécialisés. Un gouvernement du Parti libéral du Québec offrira une compensation équitable, correspondant au coût moyen de transport et d'hébergement, aux citoyens qui doivent se déplacer pour recevoir des soins de santé non dispensés dans leur région.

4. L'ÉDUCATION ANCRÉE DANS SON MILIEU

Enjeux

Un appui soutenu au réseau de l'éducation est essentiel à la vitalité des régions.

Les cégeps et universités constituent des centres d'excellence. Ils favorisent la diversification et l'expansion économique par la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et par leur rôle dans la recherche, le développement et l'innovation.

Le déclin démographique représente toutefois une menace au maintien du réseau de l'éducation en région. Plusieurs écoles de village sont présentement en péril. Elles sont essentielles pour assurer une occupation dynamique du territoire. Les cégeps et les universités n'échappent pas non plus à la menace que représente la baisse des clientèles étudiantes. Un gouvernement du Parti libéral du Québec entend relever le défi de contrer les effets néfastes du déclin démographique sur le réseau d'enseignement en région.

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée représente un frein important au développement économique des régions. Il suffit par exemple de penser à la relève agricole, aux travailleurs forestiers et à l'industrie de la construction pour mesurer l'ampleur du phénomène. Les entreprises en régions doivent compter sur un bassin de travailleurs répondant à leurs besoins.

Au Québec, nous faisons face à un double problème. La formation professionnelle au secondaire et technique au collégial est souvent perçue comme une voie moins estimée que la formation générale, et un nombre de plus en plus important de jeunes quittent l'école avant d'avoir complété le secondaire. En 2000-2001, 29 % des jeunes Québécoises et Québécois n'ont pas obtenu de diplôme du secondaire. Il est nécessaire de revaloriser toute la formation professionnelle et technique, notamment en région.

Il faut augmenter le nombre de diplômés de formation professionnelle et technique pour contrer les pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Cette

volonté d'augmenter le nombre et la disponibilité de ces formations permettra d'offrir des débouchés aux jeunes. Les écoles secondaires pourront s'ouvrir aux dynamiques locales et régionales, et seront incitées à développer la culture entrepreneuriale dès les premières années du secondaire.

Il est nécessaire d'accorder aux cégeps plus d'autonomie dans la définition des programmes d'études. Les cégeps doivent pouvoir développer des programmes d'études en fonction de la structure industrielle de leur région.

Au fil des ans, le Québec s'est doté d'un certain nombre de centres collégiaux de transfert technologique (CCTT). Ces centres rattachés à un cégep étaient conçus pour faire bénéficier les entreprises du secteur de l'expertise des professeurs enseignant dans une option technique, et faire bénéficier les étudiants d'un contact direct avec l'industrie. En général, il s'agit d'une corporation autonome avec son conseil d'administration où siègent des représentants du cégep et du champ industriel concerné. Financés en partie par le ministère de l'Éducation et par la facturation de leurs services aux entreprises, ces centres ont vu, au moment des compressions budgétaires, leur financement être réduit considérablement au point d'hypothéquer grandement leur mission. Une des stratégies d'intervention du gouvernement du Parti libéral du Québec sera de rétablir ces organismes dans leur mission initiale.

Enfin, les universités doivent être reconnues comme des moteurs du développement économique des régions. Conséquemment, le réseau universitaire doit pouvoir compter sur un financement adéquat et stable. Il doit également contribuer au développement d'une culture de l'innovation en région.

Objectifs

- Permettre aux cégeps et aux universités de jouer un rôle de premier plan dans le développement économique et social des régions.
- Répondre au problème de pénurie de main-d'œuvre qualifiée en région en revalorisant la filière professionnelle et technique.
- Assurer le maintien des écoles de village.

Moyens

4.1 Augmenter le financement des cégeps en région

La baisse des clientèles scolaires en région met en péril le mandat des institutions d'enseignement. Les cégeps, en particulier, jouent un rôle déterminant dans le développement régional par des activités de formation de la main-d'œuvre, de recherche appliquée et d'aide technique aux entreprises. Un gouvernement du Parti libéral du Québec assurera aux cégeps en région les ressources financières pour offrir des services de formation exclusifs correspondant aux besoins socioéconomiques du milieu. Nous encouragerons la spécialisation de certains cégeps dans des domaines techniques pour contrer la baisse de clientèle et créer des centres d'excellence régionaux.

4.2 Valoriser la formation technique et professionnelle

En 2000-2001, près de 25 % des élèves du secondaire ont obtenu un diplôme de formation professionnelle. C'est insuffisant pour combler la pénurie de main-d'œuvre de plusieurs métiers. C'est aussi nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE, qui indique que 45 % des élèves du secondaire obtiennent une qualification professionnelle. Un gouvernement du Parti libéral du Québec investira dans les programmes professionnels au secondaire et techniques au cégep. Nous favoriserons les programmes de stage et d'alternance école-travail.

4.3 Reconnaître le rôle des universités en région

Les universités en région seront encouragées à développer des programmes particuliers et à tisser des liens avec les acteurs de la communauté afin de contribuer le plus activement possible au développement de leur région. Comme nous le ferons pour les cégeps, nous évaluerons la distribution des programmes afin de constituer des centres d'excellence régionaux et de favoriser la diversification de l'économie et l'occupation dynamique du territoire. De plus, afin que les universités puissent continuer à jouer efficacement leur rôle, nous augmenterons leurs budgets de fonctionnement. Nous les maintiendrons vivantes et dynamiques, et nous les aiderons à faire face aux baisses de clientèle.

4.4 Accélérer le développement de nouveaux CCTT

La mission des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) est triple : faire du transfert technologique envers les entreprises, faire de la veille technologique et, le cas échéant, offrir de la formation ponctuelle aux employés en entreprise. Dès la première année de son mandat, un gouvernement du Parti libéral du Québec amènera les CCTT à fonctionner en réseau afin de mettre en commun leurs expertises. Par exemple, une entreprise d'Alma qui a besoin d'expertise en robotique devra pouvoir prendre contact avec son CCTT local, spécialisé en développement de l'agriculture, afin d'être mis en contact avec celui de Lévis, spécialisé en robotique, apte à l'aider dans sa démarche d'innovation. Un gouvernement du Parti libéral du Québec accélérera le développement de nouveaux CCTT. Notre objectif, en collaboration avec les éléments dynamiques de chaque cégep, est de mettre sur pied un CCTT dans chacune des grandes options techniques offertes. Il faudra privilégier l'établissement de ces centres de transfert en région.

4.5 Maintenir les écoles de village

Il existe actuellement au Québec 398 écoles de 100 élèves ou moins, dont 72 qui en comptent moins de 40. D'ici 2026, la population des 0 à 14 ans diminuera de près de 22 %. Ce phénomène menace l'existence de plusieurs écoles, principalement de celles qui sont situées dans les milieux ruraux. Certaines régions se retrouvent confrontées à des difficultés criantes face au maintien de l'école de village. C'est souvent dans ces milieux que s'amorce le premier exode.

Le Parti libéral du Québec reconnaît la nécessité de maintenir les écoles de village en raison de leur importance dans le cadre d'une politique d'occupation dynamique du territoire. Nous établirons avec les élus municipaux, les commissions scolaires et les parents des ententes pour assurer le maintien des écoles de village en offrant des services de qualité aux élèves des communautés concernées.

5. FAVORISER LA CROISSANCE DE LA POPULATION EN RÉGION

Enjeux

Le déclin démographique est une réalité dont on ne fait que commencer à réaliser l'ampleur. Les prévisions montrent que le taux de croissance au Québec va ralentir jusqu'à devenir nul dans les années 2020. Dans certaines régions, cette diminution sera importante.

Selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec, le poids démographique des régions dites « ressources » passera de 15,4 % de la population totale à seulement 12 % en 2041, alors qu'il grimpera de 59 % à 63 % pour la région du Grand Montréal. Au sein même des régions, le phénomène d'urbanisation menace l'existence de plusieurs communautés rurales, et soulève des questions importantes au chapitre de l'occupation du territoire.

Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer ce déclin.

La mobilité géographique est une caractéristique de l'économie moderne. Les jeunes quittent leur région pour les études ou pour occuper un emploi. Le vieillissement de la population contribue aussi au déclin démographique en région. Pour se rapprocher des services de santé ou de leur famille, les personnes âgées déménagent vers les centres urbains. Enfin, les régions exercent un faible attrait auprès des immigrants dont la très grande majorité s'établit dans la région métropolitaine de Montréal, qui accueille 87 % des immigrants.

Pour contrer ce déclin, il est important de maintenir les services d'enseignement supérieur, d'offrir des programmes d'enseignement appropriés, d'offrir des services de santé accessibles et de qualité, d'accueillir plus d'immigrants et surtout de dynamiser la création d'emplois en région.

Une politique du développement économique et social en région doit chercher à contrer le déclin démographique. Il est nécessaire d'adopter des mesures particulières et immédiates compte tenu de l'ampleur du phénomène.

Objectifs

- Contrer le déclin démographique en région.
- Inciter les jeunes familles à s'établir et à demeurer en région.
- Accroître l'attrait des régions pour les immigrants.

Moyens

5.1 Des incitatifs fiscaux pour une occupation dynamique du territoire

La vie dans certaines régions implique des coûts que certains gouvernements reconnaissent sous forme de primes ou de crédits d'impôt. C'est le cas du gouvernement fédéral qui accorde un crédit d'impôt aux résidants des régions du Grand Nord canadien. Au Québec, les résidants des régions dites « éloignées » ont déjà bénéficié dans le passé d'un tel avantage.

Le plan d'action du prochain gouvernement libéral prévoit, pour l'ensemble des Québécois, une réduction des impôts de un milliard de dollars par année pendant cinq ans. Certaines mesures viseront particulièrement les salariés à faible revenu et la classe moyenne en offrant, par exemple, une déduction fiscale de 1 000 $ par année afin de reconnaître les dépenses associées à un emploi, tels les frais de transport et d'habillement.

Considérant l'ensemble des défis que pose le déclin démographique, un gouvernement du Parti libéral du Québec élaborera, de concert avec les citoyens des régions, des incitatifs fiscaux favorisant l'occupation dynamique du territoire. Il consacrera, dès la première année de son mandat, une enveloppe de 200 millions de dollars financée à même la réduction générale de l'impôt des particuliers à l'élaboration de mesures fiscales destinées aux citoyens des régions.

Par exemple, ces mesures pourront prendre la forme d'un remboursement d'une partie de la dette d'étude pour les étudiants qui retournent en région, de crédits d'impôt pour résidents de régions éloignées, de crédits d'impôt sur le versement d'intérêts hypothécaires, de réductions d'impôt liées à l'occupation d'un emploi ou de toute autre mesure

novatrice que nous proposeront les régions pour accroître leur pouvoir d'attraction. Ces incitatifs devront correspondre aux problématiques spécifiques à chacune des régions, et pourront favoriser autant le retour des jeunes que l'installation de nouvelles familles en région.

5.2 Soutenir l'immigration en région

Au cours des dernières années, la stratégie de régionalisation de l'immigration n'a pas donné les résultats souhaités, de sorte que très peu d'immigrants font le choix de s'établir en région.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec intensifiera ses efforts afin de rendre plus accessible l'immigration en région.

Chaque région se donnera un plan d'action pour accroître son potentiel d'attraction et d'accueil d'immigrants et coopérera avec les organismes concernés pour en favoriser la mise en œuvre. En outre, la participation des partenaires locaux (chambres de commerce, entreprises, municipalités, etc.) doit être sollicitée afin que les régions optimisent leur capacité d'accueil.

L'attraction d'immigrants dans les régions du Québec doit être une préoccupation tout au long du processus d'accueil ; il faut notamment informer les candidats à l'immigration sur les possibilités liées à la vie en région, tant au plan social qu'économique.

CONCLUSION

Un Québec fort, prospère et confiant en son avenir repose sur la force et le dynamisme de ses régions et de ses villages

Un gouvernement du Parti libéral du Québec fera confiance aux régions. Ce plan d'action procurera aux citoyens des régions les outils nécessaires pour qu'ils puissent assumer le leadership qui leur revient dans le développement économique et social de leur communauté.

Sous un gouvernement du Parti libéral du Québec, les régions disposeront d'un réel pouvoir de décision. Elles disposeront de ressources financières à la hauteur des responsabilités qu'elles voudront bien assumer.

Un gouvernement du Parti libéral du Québec ne se défilera pas devant ses responsabilités à l'égard des citoyens des régions. Au contraire, il soutiendra le financement des services de santé et d'éducation et des infrastructures dont les régions ont absolument besoin pour se développer. De concert avec les régions, il participera activement à la création d'emplois.

C'EST UNE QUESTION D'AVENIR.

LE CADRE FINANCIER

Le Plan d'action intitulé Un gouvernement au service des Québécois, rendu public le 12 septembre 2002, comprend un cadre financier détaillant le financement des actions prioritaires d'un prochain gouvernement libéral dans le respect du déficit zéro. Ce cadre financier a été analysé et approuvé par quatre experts indépendants.

Les priorités d'actions politiques comprises dans ce document seront financées dans le respect du cadre financier du Plan d'action Un gouvernement au service des Québécois.

Ces priorités d'actions seront financées à même les marges financières prévues et par les économies découlant de la révision de l'ensemble des programmes gouvernementaux, des ministères, des organismes publics et des sociétés d'État.

DÉCLARATION SOLENNELLE DE MONT-TREMBLANT

Nous, du Parti libéral du Québec, prenons l'engagement solennel :

- *qu'un futur gouvernement libéral fasse du développement des régions et des milieux ruraux une priorité absolue;*
- *qu'un futur gouvernement libéral adopte et mette en place une politique de la ruralité qui tiendra compte des réalités et des spécificités des milieux ruraux;*
- *que tous les citoyens, où qu'ils vivent au Québec et sans discrimination, aient droit aux services publics en respectant les principes d'accessibilité, d'équité et de qualité;*
- *de reconnaître les différences entre chacune des régions dans l'application des politiques et programmes gouvernementaux;*
- *de favoriser l'occupation du territoire et l'attraction des populations actives vers les milieux ruraux;*
- *de mettre en place une politique des redevances sur les ressources naturelles plus équitable, afin de donner aux régions le pouvoir de décider de leur utilisation;*
- *de reconnaître l'interdépendance des milieux ruraux et urbains;*
- *de soutenir et de respecter les spécificités, les potentiels et les forces des régions et des milieux ruraux;*
- *de décentraliser des pouvoirs et des ressources vers les régions, afin que les citoyens puissent se développer et s'épanouir selon leur personnalité propre.*

Jean Charest
Député de Sherbrooke
Chef du Parti libéral du Québec

Nathalie Normandeau
Députée de Bonaventure
Présidente du Comité des régions du Parti libéral du Québec

Marc-André Blanchard
Président du Parti libéral du Québec

Signée lors du Conseil général du Parti libéral du Québec, Mont-Tremblant, 26 et 27 mai 2001.

ANNEXE

PRINCIPAUX INTERVENANTS PUBLICS, PARAPUBLICS ET PÉRIPUBLICS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Organisme régionaux et locaux	Innovation	Développement des marchés	Investissement	Entrepreneurship	Main-d'œuvre
CJE				•	•
CLE					•
SADC	•	•	•		
CLD			•	•	
CDEC				•	
CDR				•	
CRD				•	
Ministères québécois					
MIC	•	•	•	•	•
MAPAQ	•	•		•	
MRQ	•			•	•
MSS				•	•
MEQ					•
MCC	•		•	•	
MRN	•		•	•	
MRCI			•	•	
MREG				•	
MFQ	•		•		
MRI		•			
MRST	•				
Organismes et sociétés d'État					
EQ					•
CDP			•		
FSTQ			•		
INNO			•		
IQ			•		
SGF			•		
SODEC	•				
TQ		•			
BDNE	•				

BDNE : Bureau de développement de la nouvelle Économie
CDEC : Corporation de développement économique et communautaire
CDP : Caisse de dépôt et de placement
CDR : Coopérative de développement régional
CJE : Carrefour jeunesse-emploi
CLD : Centre local de développement
CLE : Centre local d'emploi
CRD : Conseil régional de développement
CT : Conseil du Trésor
EQ : Emploi-Québec
FSTQ : Fonds de solidarité des travailleurs du Québec
INNO : Innovatech
IQ : Investissement Québec
MAPAQ : Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC : Ministère de la Culture et des Communications
MEQ : Ministère de l'Éducation
MFQ : Ministère des Finances
MIC : Ministère de l'Industrie et du Commerce
MRCI : Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration
MREG : Ministère des Régions
MRI : Ministère des Relations internationales
MRN : Ministère des Ressources naturelles
MRQ : Ministère du Revenu
MRST : Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
MSS : Ministère de la Solidarité sociale
SADC : Société d'aide au développement de la collectivité
SGF : Société générale de financement
SODEC : Société de développement des entreprises culturelles
TQ : Tourisme Québec

Ministère de l'Industrie et du Commerce, Plan stratégique 2000-2003, Mise à jour 2001.